

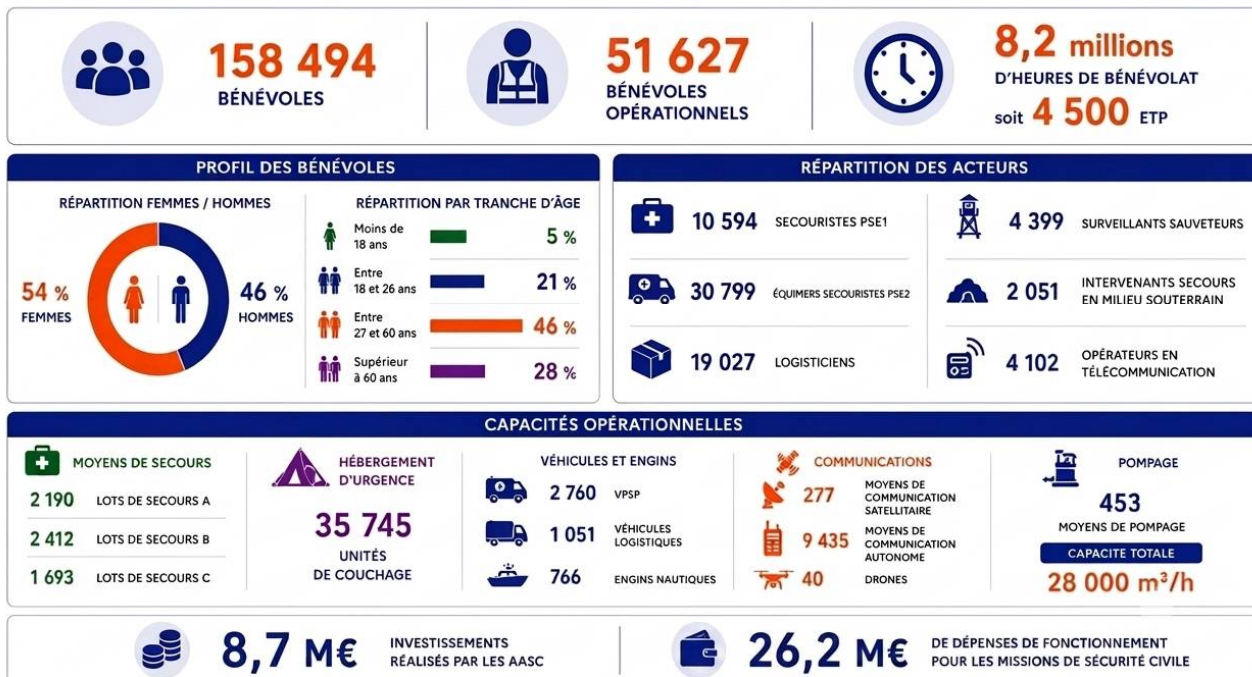
2 juillet 2026

Le tableau de bord des AASC (**Info ASSO**) est officiel depuis le 1^{er} juillet 2026. Il est produit par la **DGSC-GC** (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises), et il a vocation à rejoindre celui des pompiers (**InfoSDIS**) sur le site internet du ministère de l'Intérieur.

Il s'agit d'un **document de synthèse annuel**, qui regroupe les données chiffrées officielles du « 3^e pilier » de la SC au travers les indicateurs suivants:

- Les **effectifs bénévoles** (total, répartition par catégories opérationnelles, profils démographiques etc..)
- Les **capacités opérationnelles** (en secours, accueil et hébergement, logistique, transmissions, pompage...)
- Les **moyens matériels** (VPSP, véhicules Log, lots de secours, drones, moyens nautiques...)
- Les **capacités de communication** (radios, moyens satellitaires, réseaux autonomes...)
- Les **données financières** (investissements, fonctionnement...)
- Les **statistiques opérationnelles**, dont le volume cumulé d'heures de bénévolat et sa conversion en « équivalents temps plein » (ETP)

« le Tableau de bord InfoAASC est enfin prêt ! ».



Source : DGSCGC, données des AASC disposant d'un agrément national

Données au 31/12/2025

Les commentaires du CNPC :

Ce tableau de bord vient actualiser, préciser et officialiser les données chiffrées contenus dans le Guide de sauvegarde des populations publié septembre 2022 par le CNPC, et dans sa contribution en 2019 au Livre blanc de la Sécurité intérieure (documents disponibles sur ce site à l'onglet TRAVAUX).

Le CNPC observe que les résultats des indicateurs d'InfoASSO 2026 correspondent peu ou prou aux données chiffrées recueillies en interne il y a déjà quelques années. Seul l'indicateur des heures cumulées de bénévolat de SC (8, 2 M d'heures) ne correspond pas au résultat l'enquête menée en 2019 (31 M d'heures). Deux explications peuvent être avancées pour justifier cet écart important:

- 1°) : la disparition du Secours Catholique de la liste des AASC : avant de perdre son agrément, le Secours Catholique-Caritas déclarait en effet près de 10 millions d'heures au titre des missions B et C (chiffre plausible compte tenu de l'engagement massif de cette association sur le post crise...);

- 2) : la non-comptabilisation par la DGSC GC des missions dites de "maraudes" : souvent intégrées par les AASC dans le rapport d'activité remis annuellement à la DG, celle-ci ne les considère pas comme constitutives du Soutien aux populations tel que défini par la réglementation relative à l'agrément de type B (y compris lorsque ces maraudes sont demandées par l'autorité publique lors des événements climatiques : plans grand froid, plan canicule etc...).